

PV du conseil d'UFR du 19 décembre 2024 à 13h45
Salle du conseil Maathäi

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA, M. FARA (procuration à Mme VENNIN), Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP (procuration à M. WENDEHENNE), M. CHERKAOUI MALKI (à partir de 14h45), Mme NICKLAUS (procuration à M. ALVES), Mme VENNIN, M. WENDEHENNE
- *Excusé* : M. KHAN

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. ALVES, M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD (procuration à M. DER), M. COLLINS (procuration à Mme ROSNOBLET), M. AMIOTTE-SUCHET, Mme QUIQUEREZ (procuration à M. AMIOTTE-SUCHET), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET, M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI)

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : M. CAREME (procuration à M. ROLLIN), Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme GAETAN, M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présent* : Titulaires : M. D'ACREMONT (procuration à Mme PHILIPPOT), Mme PHILIPPOT
Suppléants avec droit de vote : Mme COLFORT, Mme BBAYA
- *Absents* : Titulaires : Mme LECORDIER, M. KRYPIEC, M. BRESSON, M. DA CRUZ
Suppléants : Mme FREVILLE, M. BRUGNAUX, Mme DEMAREST, M. PRUNOT, Mme THOMSEN
- *Excusé* : M. ROUX

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : Mme MACE (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL), M. JOUBERT (procuration à M. RIALLAND), Mme FOUGERON (procuration à M. FAIVRE), M. GERVAIS (procuration à M. THOMAS)
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, M. MONNOT, Mme VAN WYMELBEKE

Membres consultatifs

- *Présentes* : Mme CLERGET, responsable administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence
- *Absent* : M. BATT, responsable du LAS
- *Excusé* : M. COLLIN, responsable du département ETEC

Membres invités

- *Présents* : Mme CASAS responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT responsable du service scolarité, Mme BANUS, secrétaire de direction

1. Approbation du PV du 13 novembre 2024

Après lecture des modifications sollicitées par Mme MACE dans le point 3.7, le directeur d'UFR soumet le PV au vote :

28 pour, 2 abstentions

2. Informations du Directeur d'UFR

2.1 Conseil du numérique du 23 octobre 2024

Mme ROSNOBLET, qui a assisté à ce conseil, en rapporte les principaux éléments :

Une cellule cyberscrite a été créée. Tout nouvel arrivant qui possèdera une adresse mail de l'université sera formé à son utilisation. Des audits auront lieu au moins une fois par an également (sécurité réseaux, active directory, ...). Concernant les comptes informatiques et l'authentification, il sera impératif de changer de mot de passe tous les ans et il sera interdit de stocker des mots de passe dans les navigateurs. Une réflexion sur l'authentification multi facteurs est également en cours. La question du verrouillage des comptes en cas de mouvement suspect a été abordée, avec la durée de blocage.

M. RIALLAND soumet l'idée d'un antivirus accessible à tous comme le pack office qui est disponible pour chaque utilisateur d'une adresse universitaire.

Mme ROSNOBLET poursuit : Il a été décidé qu'un compte inactif depuis plus de trois mois serait désactivé mais il sera possible de récupérer son compte grâce à une adresse de récupération. Le sujet du phishing a aussi été abordé et des essais doivent être faits. Il est important de renforcer la sécurité des locaux techniques, ce qui passe par une baisse du nombre de salles machines. De plus, les redirections des adresses mails seront supprimées. L'utilisation de clés USB sera, quant à elle, interdite. Une communication a déjà été faite auprès des informaticiens de l'université.

M. AMIOTTE-SUCHET déclare que toutes ces recommandations et décisions vont compliquer le travail avec les étudiant.es.

M. ROLLIN rappelle que tout le monde n'est pas équipé d'un téléphone portable et que la suppression des clés USB peut compliquer le travail sur le terrain.

2.1 bis Réunion laïcité du 16 octobre 2024

La question de remerciements à caractère religieux appuyé d'un.e étudiant.e dans son rapport de stage a été abordée.

M. Jean-Philippe PIERRON, référent « laïcité » de l'université a suggéré l'ajout de deux précisions aux étudiants : l'obligation de respect du principe de neutralité et la possibilité de tels remerciements uniquement s'ils figurent sur une page à part détachable du rapport de stage et étant entendu que cette page ne doit pas être diffusée.

En effet, les structures d'accueil (entreprises) ne souhaitent pas se voir associés à de tels remerciements à caractère religieux.

2.2. Réunion des directeurs de composantes et de laboratoires du 11 décembre 2024

- **Prochain AAP RITM-BFC**

Il s'agit du dernier appel à projets en 2025 car la durée d'un projet est de 2 ans maximum. Les projets d'envergure collective seront privilégiés. Des forfaits mobilités de 800 € pour les étudiants en licence dans le cadre d'un stage hors Bourgogne-Franche-Comté seront également créés.

- **Budget**

La situation budgétaire s'annonce délicate mais cela ne conduira pas à une augmentation des droits d'inscription.

Un point sera de nouveau fait concernant la campagne d'emplois en juin 2025 qui pour l'instant n'est pas impactée.

- **Création de l'EPE Bourgogne Europe**

Le décret du 4 décembre 2025 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts a été publié au Journal Officiel. Un nouveau numéro de Siret a été créé. Le site internet sera en ligne le 6 janvier 2025. Les adresses mails seront modifiées au fil de l'eau.

Des élections pour les trois conseils centraux auront lieu le 18 février prochain par voie électronique, sur un seul jour pour tous les collèges

Une nouvelle gouvernance devrait être en place en mars/avril.

2.3 Restitution de l'audit du laboratoire Biogéosciences du 27 novembre 2024

La VP RH et le DGS ont présenté les conclusions de leur audit, devant les personnes qui ont été auditionnées.

2.4 Recrutement sur le poste de PRAG anglais scientifique

14 candidatures ont été déposées dont 5 retenues pour auditions. Des entretiens ont eu lieu le 17 décembre dernier avec 3 participantes dont 2 classées. Le comité de recrutement, présidé par Mme Rosnoblet, est remercié par le directeur. Les résultats du recrutement devraient être connus fin janvier.

2.5 Exercices de confinement

Des exercices sont prévus en 2025-2026 dans tous les bâtiments du campus. Une sensibilisation et une formation de tous les personnels sont également prévues. Des exercices ont déjà été réalisés dans trois bâtiments : la maison de l'université, l'UFR STAPS et à Nevers. Une formation aura lieu 15 jours avant un exercice. Un sms sera envoyé au moment de l'alerte pour inciter les personnels à s'enfermer dans la salle où ils se trouvent. Le pôle hygiène et sécurité fera un bilan de l'exercice.

3. Questions financières

3.1 Sorties d'inventaire

Il s'agit de matériel informatique qui part en destruction.

Unanimité (30 pour)

3.2 Bilan de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution du budget est très bon. 40 000€ étaient prévus pour les achats mutualisés et 41 000€ ont été dépensés. Grâce à une plus grande anticipation des dépenses, il n'y a pas eu d'engorgement de l'antenne financière en fin d'année. Le directeur de l'UFR remercie tous les collègues BIATSS qui ont travaillé au dépôt des demandes mutualisées, l'antenne financière ainsi que Mme CLERGET.

4. Conventions

- **Projet de convention entre l'Université de Bourgogne et les écoles privées de kinésithérapie de Nevers et de Dijon**

Le directeur de l'UFR, qui a été sollicité par le VP en charge du dossier, souhaite l'avis du conseil, aucun vote n'est prévu à ce sujet.

Il expose rapidement ce qui est fait actuellement. L'école privée de Nevers n'arrive pas à pourvoir les 25 places disponibles malgré le vivier de PASS et LAS dans lequel elle peut puiser car il existe déjà une convention avec l'Université à ce sujet. Elle souhaite donc élargir le bassin de recrutement avec les étudiants de STAPS et de SVTE. L'avis du conseil est demandé sur ce point sachant qu'il sera de nouveau traité dans un futur conseil avec plus d'éléments pour se prononcer.

Mme LEBORGNE-CASTEL demande quelle serait la différence avec LAS.

M. RIALLAND informe que les écoles reprochent aux jurys des PASS et LAS d'être trop exigeants.

Mme NICOLAS se demande en quoi les écoles ne peuvent pas elles-mêmes faire une nouvelle procédure de recrutement, tout comme M. AMIOTTE-SUCHET qui se demande pourquoi elles ont besoin de l'UFR SVTE.

Le directeur de l'UFR explique que cela peut venir d'un problème d'attractivité et qu'elles souhaitent rendre les passerelles plus visibles.

M. THOMAS propose que les écoles communiquent à l'UFR mais que l'UFR ne soit pas impliquée dans le recrutement.

M. ALVES pense qu'il y a une demande puisque certains partent en Belgique mais il ne voit pas l'intérêt d'une convention.

En conclusion, le conseil n'est pas très enthousiaste et s'interroge sur de nombreuses questions. Il souhaite avoir plus d'information avant de prendre une décision.

5. Questions pédagogiques

- **Changement de nom de la mention Science de la Terre**

Le directeur propose de changer le nom de la mention Science de la Terre en Sciences de la Terre et de l'Environnement. Ce n'était pas possible auparavant car cet intitulé n'existait pas. Toutefois, une

telle modification conduirait sans doute à une nouvelle demande d'accréditation et il n'est pas garanti que la gouvernance accepte de relancer ce processus.

Unanimité (32 pour)

- **Diffusion des annales**

Actuellement, l'association CorpoBio collecte les annales en fin d'année scolaire et les fournit ensuite aux adhérents qui paient 5€ pour l'adhésion et 2€ pour l'impression.

Le directeur de l'UFR trouve problématique que tout étudiant n'ait pas accès aux annales indépendamment de son appartenance associative, et propose que ce soient de préférence les enseignants qui mettent les annales à disposition et qu'une organisation soit faite au niveau de l'UFR.

M. CHERKAOUI-MALKI signale que lors des examens terminaux, les enseignants doivent fournir un exemplaire du sujet à la scolarité la veille s'il y a un problème. Malheureusement, ce n'est pas fait par tous les enseignants.

Mme BBAYA, qui fait partie de l'association Corpo Bio, informe que les annales sont disponibles sous format numérique et papier. Les étudiants ont une préférence pour le format papier car ils peuvent s'entraîner dans les conditions réelles d'examen.

Mme CHLEMAIRE précise que les annales des concours sont généralement sur internet et qu'il n'y a pas de raison que seuls certains étudiants y aient accès.

Le directeur de l'UFR souhaite que tous les étudiants aient accès aux annales et pas uniquement les adhérents de la Corpo Bio.

M. RIALLAND demande aux étudiantes présentes ce que représentent les annales dans le budget global de l'association.

Mme PHILIPPOT répond que ce budget est très important. Par le passé, les annales étaient gratuites mais ce n'était pas tenable. Environ 1000 étudiants sont adhérents. L'association AEAEGUD fait cela également.

Pour M. RIALLAND, tous les étudiants devraient prendre connaissance, au 1^{er} cours, du sujet de l'année précédente, voire du corrigé.

M. THOMAS soulève le problème du monopole.

Mme VENNIN informe qu'elle donne ses sujets au début et à la fin des cours. Elle estime que le but d'une association étudiante est de faire vivre une communauté, de la fédérer et pas seulement de donner des annales.

Mme ROSNOBLET propose à l'association de faire un sondage pour connaître le nombre d'étudiant.es qui adhèrent uniquement pour avoir accès aux annales.

M. ROLLIN attire l'attention sur le fait que certaines universités ont été condamnées pour avoir inclus les annales dans les frais d'inscription. Cette solution n'est donc pas à prévoir.

Mme NICOLAS précise que certains enseignants mettent les sujets sur la plateforme Plubel et que cela peut impacter les associations.

Le directeur de l'UFR conclut qu'une centralisation des sujets doit être faite auprès des responsables pédagogiques et de départements sans que cela n'empêche aux associations de faire les impressions.

Mme VENNIN propose une dernière solution : les enseignants fournissent les sujets de l'année en cours et les associations font une compilation des différentes années. Cela permettrait à l'UFR de garder le contrôle sur l'accord ou non des enseignants.

6. Compte(s) rendu(s) de commissions

6. 1 Compte rendu de la commission des relations internationales (RI) du 2 décembre 2024

M. COLLINS s'excuse de ne pas être présent pour faire le compte rendu.

Le directeur de l'UFR, présent à la réunion du 2 décembre, informe que le bilan a été fait au niveau de la licence. Les mobilités étudiantes sont faibles mais stables. Les destinations privilégiées sont la Norvège, l'Irlande, l'Italie et l'Espagne. Une hétérogénéité est constatée selon les parcours ; par exemple : la licence BO représente 50% des mobilités. De plus, les étudiant.es partent principalement en mobilité au 2nd semestre.

Le sujet du learning agreement (LA) est maintenant abordé. En effet, selon la commission des RI, il existerait un gain de fonctionnalité si la validation des LA était traitée par la commission des relations internationales, pas uniquement par les responsables pédagogiques.

M. RIALLAND souligne que certain.es étudiant.es choisissent des UE qui ne correspondent pas aux contenus des parcours. Il est donc important que les responsables pédagogiques valident les LA. Cet avis est partagé par M. AMIOTTE SUCHET et Mme LEBORGNE CASTEL, laquelle ajoute qu'il revient au RP de valider les notes au final.

Mme CHLUBA, qui a été pendant plusieurs années responsable de la commission des relations internationales, estime important qu'une personne de la commission RI encadre, notamment pour communiquer avec les universités partenaires, et ce en lien avec les RP.

Le directeur de l'UFR propose donc une co-responsabilité entre les responsables pédagogiques et la commission des relations internationales et de cadrer les modalités de remontée de informations.

Unanimité (30 pour)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

Dijon, le 20 février 2025

Le Directeur d'UFR



Bruno PAIVRE